

Première publication

- Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:*
Association P.O.I.N.T., Neuchâtel
- Décision de dissolution par:* faute de constitution de la direction (art. 77 CC)
- Date de la décision:* 01.04.2004
- Echéance de préavis des créances:* **15.05.2005**
- Adresse pour la déclaration des créances:* Etude Bise, Huguenin et Studer, passage Max.-Meuron 1, case postale 3132, 2001 Neuchâtel
- Indication:* *Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
- Remarques:* Par décision du 17 juin 2004 de l'Autorité tutélaire du district de Neuchâtel, Maître Jean Studer a été désigné en qualité de curateur de l'Association pour procéder aux opération de liquidation.

Jean Studer
2017 Boudry
(02815992)